

## Bulletin d'adhésion Avizen Pro







N° de demande ECV : 1BFUVYDMTPN2

## AVIZEN PRO AXA ÉPARGNE ET PROTECTION

1

<ul><li>☑ Je demande mon adhésion</li><li>☑ Je suis déjà adhérent sous le numéro</li></ul>		
à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite), adhésion facultative AVIZEN PRO souscrit par ANPERE auprès d'AXA France Vie, dé	et demande mo enommée ci-aprè	n adhésion au contrat d'assurance de groupe à s AXA.
ADHÉRENT / ASSU	RÉ	
XM. ☐ Mme N° de client : <u>0717046695</u>	Clé	Date de naissance* : 13 / 05 / 1984
Nom et prénom de l'adhérent* <u>SARRAZYN GREGORY</u>		
Nom de jeune fille :		
Adresse*: n° de rue, lieu-dit: 72 AV DE L OCCITANIE		
Code postal : 31290 Commune : VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS		
Profession*: CHAUFFAGISTE / FRIGORISTE		_
Nationalité : France Situation of	e famille* : Mar	ié
Pièce d'identité de l'adhérent* : X Carte Nationale d'identité ☐ Passeport ☐ C	Carte de séjour	☐ Carte de résident ☐ Permis de conduire
Numéro* : 160231307714		
Date et lieu de délivrance* : 24/02/2016 - haute Garonne		
Département de naissance* : 15 Commune de naissance* : AURILLAC		Pays de naissance* : France
Vous êtes résident(e) fiscal(e) en France : X Oui		
,		
PERSONNE À ASSUI	RER	
M. ☐ Mme		Date de naissance* : / /
Nom et prénom de l'adhérent* :		
Nom de jeune fille :		
Adresse*: n° de rue, lieu-dit:		
Code postal : Commune :		
Profession*:		
Fumeur Non-fumeur L'assuré déclare sur l'honneur ne pas avoir fumé du tout au cours des 24 ci recommence à fumer même occasionnellement, pendant la durée de l'avenant. L'assureur se réserve le droit de pratiquer, pendant la durée de l'	adhésion. Dans ce ca	s, l'assureur se réserve le droit de modifier la tarification par
Réduction Première Installation L'assuré déclare sur l'honneur qu'il s'agit d'une première install L'assuré reconnaît que cette déclaration est établie en vue d'adhésion et les 3 années d'adhésion suivantes.		
Groupe tarifaire : ☐ Groupe I ☐ Groupe II ☐ Groupe III ☒ Groupe IV		

CARACTERISTIQUES DE L'ADHESION						
Date d'effet souhaitée 14 / 10 / 2020						
L'adhésion est conclue à la date figurant sur le certificat d'adhésion, après acceptation du risque par AXA, sous réserve du paiement effectif de la première cotisation.						
Option Indexation : X Oui Non			4			
Demande de remplacement : Oui X Non			1			
Demande de reprise à la concurrence : ☐ Oui ☒ Non						
Fiscalité MADELIN (1): mon adhésion s'inscrit dans le cadre de la loi n° 94-126 (loi madelin). À ce titre, je soussigné, l'adhérent, déclare sur l'honneur être à jour de mes cotisations aux régimes obligatoires d'assurance maladie. Je m'engage à ce qu'il en soit de même tout au long de mon adhésion.						
Vos solutions MEDIUM / PREMIUM						
		MEDIU	VI	l	PREMIL	JM
Garantie(s) en cas de Décès/invalidité permanente Totale et Services d'assistance	Montants <sup>(3)</sup>			Montants <sup>(3)</sup>		
Capital Décès/Invalidité Permanente Totale toutes causes (2) Rente Éducation Décès/Invalidité Permanente Totale Capital Décès/Invalidité Permanente Totale en cas d'accident (2) Services d'Assistance (2)	€			€		
Garanties en cas d'incapacité Temporaire Totale	Montants <sup>(3)</sup>	Franchise (4) (hospi/accident/ maladie	Durée d'indemnisation	Montants <sup>(3)</sup>	Franchise (4) (hospi/accident/ maladie	Durée d'indemnisation
Indemnités Journalières complémentaires au R.O. 90 jours	€		90 jours	€		90 jours
Indemnités Journalières complémentaires au R.O. 365 jours	€		365 jours	€		365 jours
Indemnités Journalières toutes causes	€		1 095 jours	€		1 095 jours
Indemnités Remboursement des frais professionnels				€	30/30/30	365 jours
Exonération des cotisations en cas d'incapacité						
Garanties en cas d'invalidité	Montants <sup>(3)</sup>			Montants <sup>(3)</sup>		
Rente Invalidité Permanente Partielle ou Totale     Exonération des cotisations en cas d'invalidité	€		n est éligible <sup>(6)</sup> option invalidité le	€		n est éligible <sup>(6)</sup> option invalidité le

CARACTERIST	IQUES DE L'ADHESION		
Votre solution personnalisée			
Garanties principales - Garanties en cas de Décès/ Invalidité Permanente Totale et Services d'assistance (1)	Montants <sup>(2)</sup>		
<ul> <li>Capital Décès/Invalidité Permanente Totale toutes causes (2)</li> <li>Capital Décès double garantie (2)</li> <li>Rente Décès/Invalidité Permanente Totale</li> <li>Rente Éducation Décès/Invalidité Permanente Totale</li> <li>Capital Décès/Invalidité Permanente Totale en cas d'accident</li> <li>Services d'Assistance (2)</li> </ul>	€ € 8 €		
Garanties optionnelles - Garanties en cas d'Incapacité Temporaire Totale	Montants <sup>(2)</sup>	Franchise <sup>(3)</sup> (hospi/accident/maladie)	Durée d'indemnisation <sup>(4</sup>
<ul> <li>Indemnités Journalières complémentaires au R.O. 90 jours</li> <li>Indemnités Journalières complémentaires au R.O. 365 jours</li> <li>Indemnités Journalières toutes causes</li> <li>Indemnités Remboursement des frais professionnels</li> <li>Indemnités Journalières en cas d'accident<sup>(2)</sup></li> <li>Exonération des cotisations en cas d'incapacité</li> </ul>	€ € €		90 jours 365 jours ————————————————————————————————————
Garanties optionnelles - Garanties en cas d'Invalidité	Montants <sup>(2)</sup>		
<ul> <li>Rente Invalidité Permanente Partielle ou Totale</li> <li>Capital Invalidité Permanente Partielle ou Totale<sup>(2)</sup></li> <li>Rente Invalidité Permanente en cas d'accident<sup>(2)</sup></li> <li>Capital Invalidité Permanente en cas d'accident<sup>(2)</sup></li> <li>Exonération des cotisations en cas d'invalidité</li> </ul>	1 000 € € €	Ma profession est é J'opte pour l'option invalidit	

<sup>(1)</sup> Uniquement si l'adhérent est l'assuré.
(2) Ces garanties n'ouvrent pas droit à la déductibilité dans le cadre du régime Madelin.
(3) Le montant des garanties en rente est un montant mensuel. Le montant des garanties Indemnités Journalières est un montant journalier.
(4) Principales franchises au choix :
Garanties Toutes causes : 1/3/15 - 1/3/30 - 3/3/15 - 3/3/30 - 15/15/15 - 30/30/30 - 90/90/90 (excepté IJRO 90 jours) – 365/365/365 (excepté IJRO 90 jours et IJRO 365 jours).
Garantie Accident : 3 j - 15 j - 30 j.
(5) Durée d'indemnisation au choix : 365 jours ou 1 095 jours.
(6) Uniquement pour les professions éligibles à un barème professionnel : Anesthésiste-Réanimateur, Architecte, Avocat, Chiropracteur, Chirurgien, Chirurgien-Dentiste, Orthodontiste, Stomatologiste, Expert-Comptable, Huissier de justice, Infirmier, Sage-femme, Kinésithérapeute, Médecin généraliste, Médecin spécialiste, Notaire, Orthophoniste, Ostéopathe, Pédicure-Podologue, Pharmacien, Vétérinaire.

Si le payeur de primes est une personne physique :  M. Mme Nom et prénom*:	BÉNÉFICIAIRE(S) DU CAPITAL VERSÉ EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉ	SION		
defaut au en des de renonciation les enfants és ou à natite de l'assurée) par parté égales entre eux ou leurs descinants verant en leur part pace, à d'étaut ou en cas de renonciation les hoffines de l'assurée) en facut partie place, à d'étaut ou en racis de renonciation les hoffines de l'assurée) en facut partie place, à d'étaut ou en cas de renonciation les hoffines de l'assurée) par partie place de l'assurée à d'active de l'assurée en cas de renonciation, les heffines de l'assurée) (hérifiers de gaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévoticion successorale.  Clause e l'antiers de ce d'enrer à d'étaut, les héritiers de l'assurée) (hérifiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévotion successorale.  Clause s'e l'antiers de ce d'enrer à d'étaut, les héritiers de l'assurée) (hérifiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévotion successorale.  Clause s'e l'antiers à : les héritiers de l'assurée) (hérifiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévotion successorale.  Clause s'e l'indépens s': les héritiers de l'assurée) (hérifiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévotion successorale.  Clause s'étaits à l'assurée à l'assurée de l'assurée (l'étriéers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévonction au contrait en l'assurée (l'étriéers légaux et l'égalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévonction successorale.  BENÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, non et prénonn du bénéficaire*  Date de naissance* ! / !  BÉNÉFICIAIRE(s) DE(s) RENTE(s) ÉDUCATION VERSÉE(s) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, non et prénonn du bénéficaire*  Na SARRAZYN EMMA  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  Numéro R. C. S. C. M.  Numéro R. C. S. C. M.  Numéro R. C. S. C. M.  Numéro R.	En cas de décès de l'assuré(e), les sommes dues seront versées aux bénéficiaires désignés ci-après :			
on cas de reinorication. Les héritiers de l'assurée) "inéritiers légaux et légatiers universels) en proportion de teur part respective dans la deviction aucessorale.  Clause « Enfants (héritiers) » : les enfants nés ou à naître de l'assuré(e) (héritiers légaux et légatiaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévolution successorale.  Clause « Horitiers » : les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux et légatiaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévolution successorale.  Clause « Texte libre » :  1  1  Dans ce cas, l'adhérent peut gorter à l'adhérison au controit les coordomées de oat) demire(r) qui seront utilisées pour leç) contacter en cas de décès de l'assuré.  BÉNÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSEE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  Date de naissance* / /  BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  Date de naissance*  ASARRAZYN MAREL  L'assuré des-li déjà couvert par d'autres contrats de préveyance AXA et/ou AGIP! y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  ASARRAZYN MAREL  L'assuré des-li déjà couvert par d'autres contrats de préveyance AXA et/ou AGIP! y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  ASARRAZYN EMMA  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré des-li déjà couvert par d'autres contrats de préveyance AXA et/ou AGIP! y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  AND LE sociétation sont réglées selon la pérodiorié:  PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société : GSCLIM  Numéro R.C.S.  ARABERAZYN EMMA  VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION  Les cotisations sont réglées selon la pérodiorié:  A collection fractionnée :  36.24 C (compondant à 2 code action fractionnée en cas de périodicité mensuelle et à 1 cotisation fractionnée une cas de périodicité mensuelle et à 1 cotisation fractionnée u	défaut ou en cas de renonciation les enfants nés ou à naître de l'assuré(e) par parts égales entre eux ou leurs de place, à défaut ou en cas de renonciation les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux et légataires universels)	scendants venant en lieu et		
aux hériters du cé demiré, à défaut, les héritiens de l'assuré(e) (héritiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévoition successorale.  □ Clause « Héritiers » ; les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux et légalaires universels) en proportion de leur part respective dans la dévoition successorale.  □ Clause « Torde libre » :  1  □ Clause « Torde libre » :  1  □ Clause « Torde libre » :  1  □ BÉNÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  □ Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  □ Date de naissance* / /  □ BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  □ Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  □ Date de naissance* / /  □ BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  □ Date de naissance* / /  □ Date de naissance* / / /  □ BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  □ Date de naissance* / / /  □ Date de naissance* / / /  □ ASARRAZYN MABL	en cas de renonciation, les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux et légataires universels) en proportion de			
Clause 4 Texte libre 9 :   1	aux héritiers de ce dernier, à défaut, les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux et légataires universels) en propo			
Darts ce cas. Exidiferent peut porter à l'adhésion au contratt les coordonnées de ce(s) demier(s) qui seront utilisées pour le(s) contacter en cas de décès de l'assuré.    SéPÉFICIAIRE DE LARENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION   Titre, nom et prénom du bénéficiaire*		part respective dans la		
BÉNÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  Date de naissance* / /  BENÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN EMMA  Date de naissance*  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  DATE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  SI le payeur de primes est une personne morale:  Nom de la société*: GSCUM  Nom de la société*: GSCUM  Adresse: 72 avenue de l'ocotanie 31290 villefranche de lauraguais  SI le payeur de primes est une personne physique:  Date de naissance*: / /  Date de nai	Clause « Texte libre » :			
BÉNÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  Date de naissance* / /  BENÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN EMMA  Date de naissance*  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  DATE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  SI le payeur de primes est une personne morale:  Nom de la société*: GSCUM  Nom de la société*: GSCUM  Adresse: 72 avenue de l'ocotanie 31290 villefranche de lauraguais  SI le payeur de primes est une personne physique:  Date de naissance*: / /  Date de nai				
BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÉS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Tire, nom et prénom du bénéficiaire*  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN EMMA  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIP1 y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  Nom de la société*: GSCILIM  Numéro R.C.S:  PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société*: GSCILIM  Numéro R.C.S:  Adresse: 72 avenue de l'occitanie 31280 villetranche de lauraquais  Si le payeur de primes est une personne physique :    M.   Mime Nom et prénom*:  Date de naissance*: / /  OBSERVATIONS	Dans ce cas, l'adherent peut porter a l'adhesion au contrat les coordonnees de ce(s) dernier(s) qui seront utilisees pour le(s) contacter e	n cas de deces de l'assure.		
BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION  Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN EMMA  M SARRAZYN EMMA  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIP1 y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Oui   Non   Non et prénom du bénéficiaire*  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIP1 y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Oui   Non   Si oui, n° Contrats :    PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :    Numéro R.C.S :	BÉNÉFICIAIRE DE LA RENTE VERSÉE EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉ	SION		
Titre, nom et prénom du bénéficiaire*  M SARRAZYN MAEL  M SARRAZYN EMMA  Discription du bénéficiaire*  M SARRAZYN EMMA  Discription du bénéficiaire*  RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  Oui Non Si oui, n' Contrats:  PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale:  Numéro R.C.S:  Adresse: _72 avenue de l'occitanie 31290 villefranche de lauraquais  Si le payeur de primes est une personne physique:  M Mme Nom et prénom*:  Date de naissance*: / /  OBSERVATIONS  VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION  Les cotisations sont réglées selon la périodicité:		ance* / /		
M SARRAZYN EMMA    M SARRAZYN EMMA	BÉNÉFICIAIRE(S) DE(S) RENTE(S) ÉDUCATION VERSÉE(S) EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME I	DE L'ADHÉSION		
M SARRAZYN EMMA	Titre, nom et prénom du bénéficiaire*	Date de naissance*		
RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPl y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  Oui Non Si oui, n° Contrats:  PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société*: _GSCLIM	M SARRAZYN MAEL	25 / 05 / 2018		
RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ  L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?  Oui Non Si oui, n° Contrats:  PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société*: _GSCLIM	M SARRAZYN FMMA	03 / 01 / 2016		
L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Qui   Non   No	M O/R CV Z TV EMM/C	1 1		
L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Qui   Non   No				
L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Qui   Non   No		1 1		
L'assuré est-il déjà couvert par d'autres contrats de prévoyance AXA et/ou AGIPI y compris emprunteur et hors contrats d'assurance collective ?    Qui   Non   No		1 1		
PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)    Si le payeur de primes est une personne morale:   Nom de la société*: GSCLIM	RISQUES COMMUNS DE L'ASSURÉ			
PAYEUR DE PRIMES (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)  Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société* : GSCLIM Numéro R.C.S :	☐ Oui ☐ Non	d'assurance collective ?		
Si le payeur de primes est une personne morale :  Nom de la société* : _GSCLIM				
Nom de la société*: GSCLIM Numéro R.C.S:				
Adresse:72 avenue de l'occitanie 31290 villefranche de lauraquais  Si le payeur de primes est une personne physique :				
OBSERVATIONS  VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION  Les cotisations sont réglées selon la périodicité : ☐ Annuelle ☐ Semestrielle ☐ Trimestrielle ☑ Mensuelle, par prélèvement automatique  Sur le compte RIB : Code Banque 13135 Code Guichet 00080 Numéro de Compte 08006835694 Clé RIB 29  ☑ le 5 du mois ☐ le 10 du mois ☐ le 15 du mois 〔joindre RIB et Formulaire de prélèvement complété).  Montant de la cotisation fractionnée :	Adresse: _ 72 avenue de l'occitanie 31290 villefranche de lauraguais			
VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION         Les cotisations sont réglées selon la périodicité :	Si le payeur de primes est une personne physique :			
VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION         Les cotisations sont réglées selon la périodicité :	☐ M. ☐ Mme Nom et prénom* : Date de na	issance*: / /		
VERSEMENTS RELATIFS A LA PRÉSENTE ADHÉSION         Les cotisations sont réglées selon la périodicité :	OBSERVATIONS			
Les cotisations sont réglées selon la périodicité :	3232NANISNS			
Les cotisations sont réglées selon la périodicité :				
Les cotisations sont réglées selon la périodicité :				
Les cotisations sont réglées selon la périodicité :				
Les cotisations sont réglées selon la périodicité :	VEDEMENTS DEL ATIES A LA REÉSENTE ADUÉSION			
Sur le compte RIB : Code Banque 13135 Code Guichet 00080 Numéro de Compte 08006835694 Clé RIB 29  ☐ le 10 du mois ☐ le 15 du mois (joindre RIB et Formulaire de prélèvement complété).  ☐ Montant de la cotisation fractionnée : 26.62 €  ☐ A l'adhésion : cotisation de 53.24 € (correspondant à 2 cotisations fractionnées en cas de périodicité mensuelle et à 1 cotisation fractionnée dans les autres cas) à laquelle s'ajoutent 15.00 € de droits d'adhésion  ☐ Soit une cotisation initiale totale de : 68.24 €		Slàvement automatique		
X le 5 du mois Ie 10 du mois Ie 15 du mois (joindre RIB et Formulaire de prélèvement complété).   Montant de la cotisation fractionnée : 26.62 €   A l'adhésion : cotisation de 53.24 € (correspondant à 2 cotisations fractionnées en cas de périodicité mensuelle et à 1 cotisation fractionnée dans les autres cas) à laquelle s'ajoutent 15.00 € de droits d'adhésion   Soit une cotisation initiale totale de : 68.24 €				
A l'adhésion : cotisation de		=		
1 cotisation fractionnée dans les autres cas) à laquelle s'ajoutent15.00 € de droits d'adhésion  Soit une cotisation initiale totale de :68.24 €				
Soit une cotisation initiale totale de : 68.24€	A Build A state of the Building of the State			
		icité mensuelle et à		
		icité mensuelle et à		

<sup>\*</sup> Zone de saisie obligatoire

REÇU					
L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissan Notice d'information » (réf. 964714).	ce des documents suivants : un exemplai	re du présent « Bulletin d'adhésion » ainsi que de la «			
Questionnaire professionnel	mplaire des documents suivants <i>(cocher les</i> Rapport médical Questionnaire résidences et voyages Barème spécifique	s cases appropriées)  Questionnaire sportif Questionnaire financier confidentiel			
		1			
Si l'adhérent n'était pas en possession de son d	AXA se réserve le droit de réclamer ultérieurement tout document nécessaire à l'adhésion. Si l'adhérent n'était pas en possession de son certificat d'adhésion dans un délai de 45 jours, il devrait en aviser les services d'AXA – Service Information Clients – 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.				
L'adhérent certifie l'exactitude et la sincérité des	réponses aux questions gurant sur le pré	sent bulletin d'adhésion.			
L'adhérent reconnaît être informé des conséque Code des Assurances : nullité du contrat – article		on ou d'une fausse déclaration telles que prévues par le e L 113-9.			
ou indirect de crimes ou de délits au sens des ar	ticles L 561-1 et suivants du code monéta	au titre de l'adhésion ne constituent pas le produit direct aire et nancier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du capitaux et le financement des activités terroristes.			
	e contre le blanchiment des capitaux et le	e financier, aux obligations légales issues principalement financement des activités terroristes et notamment à une 1 et suivants du Code monétaire et financier).			
	MODALITÉ DE RENONCIATION				
L'adhérent peut renoncer à son adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que l'adhésion est conclue. L'adhérent est informé que l'adhésion est conclue à réception du certificat d'adhésion.  Il doit adresser sa demande au Centre de Prévoyance AXA – AXA Prévoyance Individuelle Réseaux AXA Épargne et Protection TSA 40035 – 69836 Saint Priest Cedex 9 par lettre recommandée avec accusé de réception. AXA remboursera l'intégralité des fonds reçus dans les 30 jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée. La réception de la lettre mettra fin à l'ensemble des garanties de l'adhésion.					
Elle peut être faite suivant le modèle de lettre ci-de	essous:				
Modèle de lettre de renonciation : Je soussigné(e), (nom, prénom, adresse), déclare renoncer à mon adhésion (nom du produit) n° pour laquelle j'ai versé€ en date du Cette renonciation entraîne le remboursement de l'intégralité des sommes versées dans les 30 jours à compter de la réception de la présente lettre recommandée.					
Fait à, le	Signature de	e l'adhérent			
Fait à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS le 14 / 10 / 2020					
Signature de l'adhérent (s'il est différent de l Signature précédée de la me « Lu et approuvé »	,	Signature de l'assuré Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » <sup>(1)</sup>			
(¹) Lorsque l'adhérent est une personne différente de l'assuré et qu'une garantie décès a été souscrite, la signature de l'assuré doit être précédée de la mention « Bon pour consentement à une assurance de € sur ma tête ».					
	NOM - MATRICULE PRODUCTEU	R			
Nom / Prénom : ARADJ NEDJMA Matricule : 0064725675 Code Portefeuille : 409777485 Signature :	2ème RÉALISATEUR  Nom / Prénom : Matricule : Signature :	INSPECTEUR  Nom / Prénom : Signature :			

## **Votre Association ANPERE**

En optant pour ce contrat, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance et l'Epargne et la Retraite), une des principales associations d'assurés en France. Souscriptrice du contrat, elle vous fait bénéficier d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière et de services pratiques pour faciliter votre vie quotidienne.

www.anpere.fr





